



## LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991,  
modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de  
la sécurité et de la culture,

arrête :

**Article unique** Sont nommés, pour la période législative 2017-2021,  
jusqu'au 31 décembre 2021, membres de la sous-commission d'experts,  
domaine « Musique » :

- WIDMER Aurélie, adjointe à la cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- DUSPASQUIER Violaine, spécialiste « musique actuelle », Areuse
- HEINIGER Nicolas, journaliste à l'Express, Neuchâtel
- JACCARD Sylvain, directeur du Conservatoire de musique  
neuchâteloise, La Chaux-de-Fonds
- MERCIER Stéphane, ingénieur du son, Le Locle

Neuchâtel, le 4 octobre 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,  
L. FAVRE

La chancelière,  
S. DESPLAND

